

## L'ENTRETIEN COGNITIF : SON EFFICACITÉ, SON APPLICATION ET SES SPÉCIFICITÉS

THE COGNITIVE INTERVIEW : EFFICIENCY, USE AND SPECIFICITY

**Samuel Demarchi**<sup>1</sup>  
Université Paris 8

**Jacques Py**  
Université Paris 8

Contrairement à une idée répandue dans les milieux concernés, l'entretien cognitif (Geiselman, Fisher, Firstenberg, Hutton, Sullivan, Avertissan et Prosk, 1984) n'a pas été commandé par les forces de police, mais a été créé suite à une situation banale vécue par l'un de ses auteurs, Ronald Fisher.

Ce dernier reçut un jour des amis à dîner. Le lendemain, l'un d'eux l'appela pour savoir s'il n'avait pas oublié un objet chez lui car il ne se souvenait plus de l'endroit où il l'avait posé. Le chercheur, qui enseignait les principes théoriques du fonctionnement de la mémoire humaine à l'université internationale de Floride, lui répondit que non. Il proposa alors à son invité de la veille plusieurs techniques rudimentaires destinées à activer sa mémoire, et l'étonné retrouva l'objet « perdu ».

À la suite de cet épisode, Ronald Fisher contacta son collègue de Los Angeles, Edward Geiselman, pour lui demander quelles étaient, selon lui, les personnes les plus susceptibles d'utiliser ces techniques. Sa réponse fut immédiate : les officiers de police chargés de recueillir les témoignages des témoins et victimes<sup>2</sup>.

Fisher et Geiselman se rendirent au commissariat de police de Los Angeles pour déterminer si les nombreux travaux de psychologie cognitive traitant de la mémoire pouvaient s'appliquer aux auditions judiciaires. L'entretien cognitif était né.

Durant les deux décennies suivantes, les chercheurs travaillant sur l'entretien cognitif se sont intéressés tour à tour à la validation de la méthode sur le terrain avec le concours d'officiers de police judiciaire (Fisher, Geiselman, Raymond, Jurkevich et Warhaftig, 1987; Ginet et Py, 2001), à son amélioration en terme de conduite de l'entretien (Fisher et Geiselman, 1992), à son adaptation aux différentes populations susceptibles d'être impliquées dans des affaires criminelles [enfants (Memon, Wark, Bull et Koehnken, 1997); personnes âgées (Mello et Fisher, 1996) ou déficients mentaux (Milne, Clare et Bull, 1999)], à sa

a ou b?

1995 dans les références

1. Adresse de correspondance : demarchi.sam@free.fr ou jacques.py@univ-paris8.fr
2. Dans le reste du document, les témoins et victimes sont regroupés sous le terme générique de « témoins ».

confrontation à d'autres méthodes d'audition comme l'hypnose (Geiselman, Fisher, MacKinnon et Holland, 1985; Py et Fernandes, 1995), et, plus récemment, à son optimisation (Davis, McMahon et Greenwrod, 2005; Py, Ginet, Demarchi et Ansannay-Alex, 2001).

L'efficacité de l'entretien cognitif est largement reconnue par les professionnels de la justice. Son implantation en constante augmentation dans de nombreux services d'investigation judiciaires dans le monde (Afrique du Sud, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Québec, Roumanie, Suisse) en témoigne.

### **L'ENTRETIEN COGNITIF : OBJECTIFS, FONDEMENTS THÉORIQUES, DÉVELOPPEMENT ET VALIDATION.**

De nombreuses études expérimentales soulignent les carences des enquêteurs dans l'audition des témoins, quel que soit le pays où ils officient. Généralement, ils proposent au témoin de raconter les faits à l'aide d'une question ouverte (« alors, dites-moi ce qu'il s'est passé »). Le déposant débute son récit et, rapidement, l'enquêteur l'interrompt afin de poser de très nombreuses questions (Fisher *et al.*, 1987; George, 1991; Ginet et Py, 2001). Cette manière de procéder entrave la collecte de l'information que recherche pourtant le policier (Lipton, 1977; Stern, 1902; Whipple, 1913). Une étude réalisée par Fisher, Geiselman et Amador (1989) montre à quel point la méthode traditionnelle inhibe le témoin et affaiblit l'enquête. Ils ont formé des détectives de la division des cambriolages d'un département de police à l'entretien cognitif, tout en corrigeant leurs erreurs en matière de conduite de l'audition. Comparativement à certains de leurs collègues non formés, ces enquêteurs ont recueilli 60 % d'informations supplémentaires, sans augmenter la durée des auditions. Globalement, ils ont élucidé davantage de faits criminels.

pas dans les  
références

L'enquêteur doit envisager l'entretien cognitif comme un outil destiné à aider les témoins dans leur recherche de l'information critique. Cette technique va lui permettre : 1) d'obtenir des récits plus complets et plus exacts qu'avec des méthodes d'audition traditionnelles, 2) de diminuer sensiblement son volume de questions, et 3) de réduire de façon importante les biais communicationnels et les influences inconscientes nuisibles à la résolution d'une affaire criminelle.

De plus, cette méthode issue de la recherche en psychologie expérimentale présente l'avantage de normaliser des pratiques trop souvent disparates et de fournir aux enquêteurs les outils nécessaires pour réaliser des auditions de qualité, auditions qui peuvent représenter la clé de la résolution d'une enquête (Kebbel et Milne, 1998; Sanders, 1986).

Référence absente

Le développement de cette technique a reposé sur les recommandations d'Adams (1985) et les connaissances approfondies du fonctionnement de la mémoire épisodique, notamment la théorie de l'encodage spécifique (Tulving et Thomson, 1973) et le principe de la multiplicité des chemins d'accès (Flexter et Tulving, 1978). Ces principes théoriques ont permis de créer quatre consignes compatibles avec les processus mnésiques mis en jeu dans ce type de tâche.

Dans les références :  
Thomson

La *théorie de l'encodage spécifique* (Tulving et Thomson, 1973) stipule que la remémoration dépend de la similarité entre les situations d'encodage (par exemple, un événement criminel) et de récupération (par exemple, l'audition). Lors d'une scène critique, le témoin mémorise les informations les plus importantes (c.-à-d. celles qui sont recherchées par les enquêteurs), mais aussi les très nombreuses informations concernant l'environnement, ses états mentaux et physiques, c'est-à-dire des éléments peu ou pas utiles à l'enquête en cours. Or, ce sont ces informations contextuelles qui vont aider à la récupération de l'information critique (Flexter et Tulving, 1978; Tulving et Thomson, 1973), et la qualité du rappel croît proportionnellement au nombre d'éléments contextuels présents au moment de l'encodage et que l'on instille lors de la phase d'audition.

Deux des consignes originales de l'entretien cognitif ont pour objectif d'augmenter la similarité entre les situations d'encodage et de récupération. La première, appelée *consigne d'hypermnésie*, incite le témoin à rapporter toutes les informations qui lui viennent à l'esprit sans se censurer, y compris celles qui lui semblent peu importantes ou celles dont il n'est pas certain. La dernière partie de cette mnémotechnie génère parfois une certaine méfiance de la part des professionnels de la justice puisque le témoin est invité à rapporter les éléments dont il n'est pas sûr. Or, ceux-ci peuvent conduire les enquêteurs sur de fausses pistes. Mais l'on doit garder à l'esprit qu'il n'existe qu'un faible lien entre la certitude affichée par un individu et l'exactitude de sa déclaration (Gwyer et Clifford, 1997). En d'autres termes, un témoin peut déclarer n'être pas certain de l'information qu'il rapporte alors que cette dernière est pourtant exacte. Et inversement, une grande certitude affichée quant à l'information qui vient d'être livrée ne garantit nullement sa véracité<sup>1</sup>.

La deuxième consigne issue du principe de l'encodage spécifique est la *consigne de remise en contexte mentale*. Considérée comme la stratégie la plus efficace de l'entretien cognitif (Memon et Bull, 1991), elle incite le témoin à repenser aux éléments environnementaux, physiques, émotionnels et humoraux présents lors de l'encodage.

1. La corrélation entre la certitude affichée et l'exactitude des propos serait, en moyenne, de .08 (Wells et Murray, 1984).

Référence absente

Le deuxième principe théorique est la *multiplicité des chemins d'accès à l'information critique* (Tulving, 1974). Selon cet auteur, l'accès à une information mnésique peut se faire en empruntant plusieurs chemins possibles. Les consignes de *changement d'ordre narratif* et de *changement de perspective* en sont issues.

En utilisant la consigne de *changement d'ordre narratif*, l'enquêteur va encourager le témoin à se remémorer les faits dans différents ordres temporels, en particulier en décrivant la scène de la fin vers le début. L'objectif de cette mnémotechnie n'est pas tant l'obtention de nouvelles informations que la diminution de l'impact des scripts et schémas sur le récit.

Avec la consigne de *changement de perspective*, le témoin va décrire la scène selon plusieurs angles de vue, ou adopter la perspective d'un des protagonistes de la scène (Anderson et Pichert, 1978). Cette consigne va permettre au témoin d'évoquer des informations qu'il n'aurait pas mentionnées selon sa propre perspective narrative.

Dans la première version de l'entretien cognitif (Geiselman *et al.*, 1984), les quatre consignes mnémotechniques étaient proposées simultanément aux témoins. Ces derniers devaient ensuite rappeler le plus d'informations possibles en utilisant à leur guise les différentes stratégies fournies.

L'efficacité de cette première version a été testée dans plusieurs recherches expérimentales (Aschermann, Mantwill et Koehnken, 1991; Geiselman *et al.*, 1984; Geiselman, Fisher, MacKinnon et Holland, 1986). Les auteurs ont constaté que cette méthode permet d'obtenir de 25 % à 35 % d'informations correctes de plus que dans un entretien standard de police. Par ailleurs, cette méthode réduit avantageusement l'impact des questions dirigées (ou suggestives) qui incitent les témoins à intégrer dans leur discours des éléments suggérés par le libellé de la question (Geiselman *et al.*, 1986). Ces questions sont très néfastes car elles diminuent très sensiblement la qualité et la véracité des récits.

1985 dans les réf.?

Malgré cette efficacité, plusieurs problèmes endémiques sont apparus lors d'études réalisées sur le terrain avec le concours d'officiers de police. La méthode proposée initialement n'était pas adaptée à la situation d'interaction qu'est l'audition d'un témoin (Fisher *et al.*, 1987a, 1987b). Au-delà des mnémotechnies qui le caractérise, l'entretien cognitif, doit être considéré avant tout comme une méthode d'audition non directive (Roethlisberger et Dickson, 1946; Rogers, 1942). Fisher et ses collaborateurs ont donc proposé une version « améliorée » (*Enhanced Cognitive Interview*) qui permet d'obtenir 45 % d'informations correctes

---

supplémentaires par rapport à un entretien standard, sans augmentation concomitante du nombre d'erreurs (Fisher *et al.*, 1987a, 1987b).

L'enquêteur doit dorénavant utiliser différentes techniques destinées à faciliter la communication avec l'interviewé. Il doit transférer le contrôle de l'audition au témoin, préciser le déroulement de l'entretien, les objectifs et le rôle de chacun. Il doit également adopter une attitude souvent contraire à sa pratique, à savoir laisser au témoin le temps de formuler sa pensée et ne pas l'interrompre lors de son récit (Cahill et Mingway, 1986; Fisher *et al.*, 1987; Georges, 1991; Stockdale, 1993). À ce sujet, Ginet et Py (2001) ont montré que 85 % des officiers de police judiciaire français commettaient ces erreurs. Le fait d'interrompre le déposant démotive ce dernier et élimine certaines informations que le témoin aurait dû rapporter spontanément s'il n'avait pas été interrompu (Jou et Harris, 1992).

L'enquêteur doit également faciliter les échanges en utilisant un ton posé, en étant calme et détendu. Il doit éviter les remarques négatives sur les capacités de remémoration du témoin puisqu'elles entraînent un repli sur soi. Il doit aussi prêter attention à la formulation des questions et à leur place dans l'audition. Contrairement à la pratique habituellement constatée sur le terrain (George, 1991; Ginet et Py, 2001), les questions n'apparaîtront qu'à la fin de l'audition, après que le témoin ait effectué son récit. Les questions doivent être posées selon la logique du témoin et non celle de l'enquêteur. Par exemple, lorsque le rappel débute par les faits et se conclut par des éléments concernant l'apparence des personnes, l'officier en charge de l'audition devra respecter cet ordre lors du questionnement. Il devra également utiliser autant que possible des questions générales, appelant une réponse développée (par exemple, « pouvez-vous me décrire l'agresseur? ») et, si ces dernières ne permettent pas d'obtenir l'élément recherché, recourir à des questions spécifiques (par exemple, « de quelle couleur étaient ses yeux? »). En revanche, les questions négatives (par exemple, « vous n'avez pas vu ses yeux? ») et dirigées (par exemple, « il avait une casquette? ») sont à proscrire, les premières incitant le déposant à répondre également par une formulation négative (« non, je ne les ai pas vus »), et les secondes influençant son souvenir, ce qui risque de mener l'enquête sur une fausse piste.

Selon les résultats d'une métaanalyse réalisée à partir d'une quarantaine d'études expérimentales, cette nouvelle version de l'entretien cognitif permet de recueillir 40 % de détails corrects supplémentaires, mais également 25 % d'erreurs de plus qu'un protocole d'entretien standard (Koehnken, Milne, Memon et Bull, 1999). Toutefois, le taux d'exactitude<sup>1</sup>

---

1. C'est-à-dire le rapport entre le nombre d'informations correctes et le nombre total d'informations rapportées (c.-à-d. informations correctes et erreurs).

des informations rapportées en entretien cognitif n'est pas affecté, même avec un délai de plusieurs semaines entre l'incident et l'entretien. Ainsi, l'entretien cognitif permet d'obtenir des récits plus complets avec une qualité équivalente à celle obtenue avec un entretien standard.

**Le protocole français de l'entretien cognitif (Ginet et Py, 2001; Py, Ginet, Desperies et Cathey, 1997)**

Py *et al.* (1997) sont à l'origine de la version française de l'entretien cognitif. La spécificité de cette version réside dans l'importance accordée au rappel libre et à la dissociation systématique des règles permettant d'éviter l'association de certaines règles mutuellement exclusives, comme le changement d'ordre et la remise en contexte mental<sup>1</sup>. Comparativement à l'entretien standard, l'analyse des protocoles obtenus a montré que cette méthode permet de recueillir beaucoup plus d'informations correctes restituées par les témoins, que les données aient été recueillies suite à des rappels spontanés ou suite à des questions posées par l'enquêteur. Cependant, contrairement à d'autres études, les auteurs n'ont relevé aucune différence significative concernant les erreurs et les affabulations<sup>2</sup>.

Le bénéfice consécutif à l'emploi de la méthode a également été observé sur le terrain lorsqu'elle est utilisée par des enquêteurs appartenant à des services d'investigation criminelle (Ginet et Py, 2001). Enfin, au-delà de l'aspect purement qualitatif, les auteurs notent, à l'instar de Clifford et George (1996), un moindre questionnement avec la méthode de l'entretien cognitif, ce qui représente un atout majeur en terme de gain de temps!

Ayant observé des réticences récurrentes d'officiers de police à propos de la consigne de changement de perspective, les auteurs ont décidé de la supprimer du protocole et de la remplacer par une nouvelle approche mnémotechnique dite de *focalisation périphérique* (Py, Ginet, Demarchi et Ansanay-Alex, 2001). L'idée de cette consigne originale repose sur les très nombreuses observations que nous avons effectuées au cours d'entretiens avec des témoins. En effet, lors d'un premier récit, le sujet s'en tient essentiellement à l'ossature événementielle de la scène. Il n'a pas la capacité d'organiser son récit en évoquant à la fois les actions et l'ensemble des détails qu'il a en mémoire. Un second récit ayant pour

- 
1. Rappelons que la version originale de Geiselman *et al.* (1984) consistait à proposer toutes les consignes à la fois; le témoin devait les appliquer à sa guise lors de l'audition.
  2. Une affabulation est une invention inconsciente et involontaire de la part du témoin, comme l'ajout de caractéristiques physiques qui n'existent pas chez l'agresseur, ou l'ajout d'objets qui n'étaient pas présents sur les lieux, ou des faits qui ne se sont pas produits. Par exemple le témoin décrit l'auteur avec une moustache alors que celui-ci n'en avait pas. Une erreur est au contraire une confusion de caractéristiques, comme par exemple dire que l'agresseur était blond alors qu'il était brun.

objectif de restituer les détails de la scène apparaît donc indispensable. La consigne de changement d'ordre narratif ne permettant pas d'atteindre cet objectif, un récit spécifique s'avère donc nécessaire. Cette modification trouve également un support dans la littérature scientifique. Par exemple, Boon et Noon (1994) ont montré que le changement de perspective est la seule stratégie qui n'accroît pas les rappels. Et un entretien cognitif minoré de cette consigne ne diminue pas les performances de rappel des personnes âgées (Mello et Fisher, 1996). Donc, elle ne permet pas à l'enquêteur d'obtenir des informations supplémentaires. En la supprimant, il ne diminue pas le volume d'éléments mais gagne du temps et, en la remplaçant par une nouvelle consigne (comme la consigne de focalisation périphérique), il est susceptible d'accroître le volume d'informations.

Voici présenté ci-après le protocole complet de l'entretien cognitif en langue française.

**1<sup>ère</sup> étape : phase d'introduction de l'entretien**

Nous sommes ici pour recueillir le maximum d'informations concernant cette affaire. Moi, je n'étais pas là lors des faits. C'est donc vous qui allez pouvoir m'apporter les éléments dont j'ai besoin pour faire progresser cette enquête. Je ne vais pas commencer l'audition en vous posant des questions, mais je vais vous écouter raconter ce que vous avez vu. Ce n'est qu'après que je vous demanderai de préciser certains points, si cela est nécessaire.

Je vais vous aider dans cette recherche d'information en vous présentant différentes techniques qui vont faciliter la restitution de vos souvenirs.

**2<sup>e</sup> étape : énonciation de la consigne d'hypermnésie**

On a pu constater que les témoins ont souvent tendance à s'autocensurer, et qu'ils omettent des informations qui leur semblent des détails, mais qui sont quelquefois importantes pour le déroulement de l'enquête.

La première technique que je vous propose consiste à tout me dire, même les détails qui ne vous paraissent pas importants, et même ceux dont vous n'êtes pas très sûr.

Essayez, en fait, de me dire tout ce qui vous vient à l'esprit, d'être le plus complet possible, de parler aussi bien des actions que des personnages ou des objets. Moi, en tant qu'enquêteur, tout m'intéresse, n'importe quel détail, quel qu'il soit.

**3<sup>e</sup> étape : énonciation de la consigne de remise en contexte mentale**

Mais avant de me raconter ce que vous avez vu et ce que vous avez vécu au cours de cette scène, je vais vous demander d'effectuer un travail mental qui va vous aider à mieux vous souvenir.

## **Entretien cognitif : efficacité, application et spécificités**

---

Tout d'abord, repensez au lieu dans lequel vous étiez (marquer une pause de quelques instants afin de laisser au témoin le temps de repenser correctement à ce lieu), étiez-vous à l'intérieur ou à l'extérieur? (pause) Quelle place occupiez-vous dans ce lieu? (pause) Quelles étaient les personnes éventuellement présentes? (pause) Quel temps faisait-il ce jour-là? (pause) Quelle était la luminosité? (pause) Quels étaient les bruits, les odeurs? (pause)

Repensez également à votre humeur au moment de la scène. Étiez-vous triste? (pause) Gai? (pause) Énérvé? (pause) Calme? (pause).

Pensez aussi à votre état physique. Étiez-vous en pleine forme? (pause) Ou fatigué? (pause) Aviez-vous faim? Ou trop mangé? (pause) Aviez-vous soif? Froid? Chaud? (pause) Aviez-vous mal quelque part? (pause) Étiez-vous stressé? (pause).

Pensez à vos émotions. Avez-vous été ému, choqué, stressé à un moment donné? (pause) À quel moment dans la scène? (pause) Pensez à vos réactions face à la scène (pause<sup>1</sup>).

Prenez tout le temps qu'il vous faut pour effectuer ce travail. Lorsque vous vous sentirez prêt, vous pourrez commencer à me raconter ce que vous avez vu »<sup>2</sup>.

### **4<sup>e</sup> étape : premier récit spontané du témoin**

Lorsque le témoin raconte, l'enquêteur doit veiller à ne pas l'interrompre. Il doit adopter une attitude d'écoute, avec des renforcements non verbaux. Le témoin doit se sentir écouté pour ne pas être démotivé. L'enquêteur doit également le renforcer et encourager à la fin de son récit en le remerciant pour l'effort qu'il vient de faire et en insistant sur l'utilité de son récit pour la résolution de l'affaire. Face à un témoin peu prolix, il faut éviter de formuler des remarques négatives qui l'inhiberaient encore plus! L'enquêteur prend des notes et ne pose aucune question. Lorsque le témoin a terminé son premier récit, il lui demande un second récit selon un ordre anté-chronologique.

### **5<sup>e</sup> étape : énonciation de la consigne de changement d'ordre narratif**

Quand on raconte une histoire, on utilise l'ordre chronologique. Mais il a été montré que beaucoup de gens parviennent à fournir des informations

- 
1. Insistons sur l'importance des pauses dans l'énonciation de la consigne. Celles-ci permettent au témoin d'avoir suffisamment de temps pour faire le travail qui lui est demandé. L'accès à l'information ne présente aucune difficulté, mais requiert quelques instants de travail mental. Si l'enquêteur ne laisse pas au témoin la possibilité de faire cet exercice mnésique, l'efficacité de la consigne de remise en contexte mental se trouvera considérablement affaiblie.
  2. L'enquêteur doit éviter de dire « allez-y » à la fin de la consigne de remise en contexte mental car cela incite le témoin à débiter son récit immédiatement sans prendre le temps de terminer le travail suggéré.



auxquelles ils n'auraient pas pensé spontanément lorsqu'ils racontent la scène à laquelle ils ont assisté en remontant le temps, c'est-à-dire en partant de la fin et en remontant jusqu'au début.

Je vais donc vous demander de me raconter une nouvelle fois ce que vous avez vu, mais cette fois en partant de la fin et en allant jusqu'au début. Si cela peut vous aider, vous pouvez découper votre récit en petites séquences et me décrire chacune d'elles en partant de la dernière et en allant jusqu'à la première.

**6<sup>e</sup> étape : deuxième récit spontané du témoin**

Répétition de la 4<sup>e</sup> étape. Lorsque le témoin a terminé son second récit, l'enquêteur lui demande un dernier récit axé sur les détails de la scène critique.

**7<sup>e</sup> étape : énonciation de la consigne de focalisation périphérique (Py et al., 2001)**

Je vais vous proposer une dernière consigne très efficace pour améliorer les souvenirs. Quand on raconte une histoire pour la première fois, on parle surtout des actions et on ne rapporte pas beaucoup de détails. On se laisse emporter par les actions et on n'a pas le temps de tout décrire. Or, une affaire est souvent résolue à partir d'un détail.

Je vais donc vous demander d'effectuer une dernière fois votre récit, dans un ordre chronologique, en vous centrant sur tous les détails qui entourent la scène principale. Surtout n'essayez pas de compléter vos récits précédents. Au contraire, n'ayez pas peur de vous répéter. Reprenez le fil des actions et approfondissez votre récit en effectuant des « arrêts sur image ».

**8<sup>e</sup> étape : dernier récit spontané du témoin**

Répétition de la 4<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> étape.

**9<sup>e</sup> étape : reformulation synthétique et questions spécifiques**

L'enquêteur procède, sur la base de ses notes et de sa mémoire de travail, à une reformulation des propos du témoin pour les organiser et vérifier qu'il a compris le témoignage. Au cours de la reformulation, il posera toutes les questions qui lui paraissent utiles et veillera à ce que le témoin demeure actif.

Ce nouveau protocole ne conduit qu'à un bénéfice modéré en terme d'accroissement du volume d'informations correctes en comparaison du premier protocole français (c.-à-d. avec la stratégie de changement de perspective). En revanche, il est notablement mieux accepté par les officiers de police qu'un protocole comprenant la consigne de changement de perspective. Premièrement, la consigne de focalisation périphérique ne

représente aucun risque d'invention de la part du témoin, alors que les enquêteurs redoutent ce problème lorsqu'ils utilisent la consigne de changement de perspective. Deuxièmement, les enquêteurs se montrent extrêmement réticents à utiliser la consigne de changement de perspective avec des victimes, celles-ci étant amenées à adopter la perspective narrative de leur agresseur. Ce problème n'apparaît pas avec la consigne de focalisation périphérique.

### **L'avis des professionnels sur la méthode**

L'entretien cognitif est un outil destiné à des professionnels. Mais quel regard ont-ils sur la méthode? Plusieurs études montrent que la méthode est appréciée, bien que certaines consignes posent problème (George, 1991; Memon, Bull et Smith, 1995). Ainsi, la consigne de changement de perspective est perçue comme propice à l'apparition d'affabulation (Boon et Noon, 1994; Memon *et al.*, 1995).

La consigne de changement d'ordre recueille également quelques critiques de la part des professionnels. Ils la considèrent comme peu utile (Kebbel, Milne et Wagstaff, 1999; Kebbel et Wagstaff, 1999) et, en conséquence, ils ne l'utilisent que rarement (Clifford et George, 1996; Memon *et al.*, 1995). De plus, plusieurs travaux ont montré qu'elle n'est guère plus performante qu'une consigne minimale pour le rappel des éléments importants d'une enquête (Boon et Noon, 1994; Davis *et al.*, 2005; Payne, 1987). L'intérêt d'une consigne de changement d'ordre est probablement davantage qualitatif que quantitatif. Cette consigne peut, en effet, faciliter la remémoration d'actions complexes.

Absent des références

Absent des références

Les chercheurs doivent donc s'intéresser à la possibilité d'une version réduite de la méthode, où seraient supprimées les consignes de changement d'ordre et de perspective. Cependant, il apparaît indispensable d'obtenir deux rappels libres de la part du témoin. En effet, les capacités de narration sur la base de la remémoration d'un souvenir épisodique sont limitées; ainsi, un témoin ne parvient pas, au cours d'un unique rappel des faits, à livrer un récit exhaustif. Un second rappel libre s'avérant nécessaire, nous préconisons de l'associer à une consigne de focalisation périphérique qui permet d'obtenir de nombreux détails.

### **L'ENTRETIEN COGNITIF ET L'AUDITION DES ENFANTS**

Face à des témoins très jeunes, les enquêteurs se posent généralement plusieurs questions. Il y a d'abord celle de la crédibilité de la déposition, puis celle de la complétude et de la qualité des rappels, et, enfin, celle des méthodes ou des techniques à utiliser lors de l'entretien. Les psychologues expérimentalistes possèdent plusieurs éléments de réponse.

Très longtemps, les professionnels de la justice ont considéré le témoignage d'enfants comme faillible et sujet à caution. Mais de très nombreuses recherches réalisées au cours des quarante dernières années montrent que ce point de vue n'est pas fondé (Poole et Lamb, 1998). En effet, un témoignage de qualité dépend avant tout de la capacité de l'enquêteur à adapter sa pratique aux spécificités de l'enfant qui est en face de lui.

Il faut retenir que le témoignage des enfants présente plusieurs caractéristiques singulières. Tout d'abord, les rappels qu'ils produisent par l'intermédiaire de méthodes standard d'audition sont pauvres (25 % du volume d'informations rapportées par les adultes dans le cas d'un récit spontané : Bull, 1996), mais leur complétude augmente avec leur développement (Davies, 1994). Cet état de fait provient en partie de la difficulté qu'ont les enfants à comprendre les attentes de l'adulte. Pour eux, l'entretien s'apparente à une évaluation et non à une situation où l'on doit parler seul et dire tout ce que l'on sait sur un événement précis (Milne et Bull, 1999). Ainsi, l'enquêteur doit veiller à exposer clairement les objectifs de l'entrevue, à savoir être le plus complet possible.

Cependant, bien que les enfants soient peu prolixes, les récits spontanés qu'ils produisent à la suite d'une consigne minimale (par exemple : « peux-tu me dire ce que tu as vu? ») et sans que l'intervieweur pose une seule question, ne comportent pas, en proportion, plus d'erreurs que ceux de leurs aînés (Bull, 1996; Milne et Bull, 2003).

Un autre point délicat de l'audition de l'enfant renvoie aux nombreuses questions que le policier doit poser du fait de la pauvreté de leur discours. Les questions ouvertes qui invitent l'enfant à produire une réponse développée (« Peux-tu me décrire cet homme? ») n'ont guère d'intérêt puisqu'elles ne permettent pas d'accéder à l'information désirée compte tenu du peu d'indices probants qu'elles contiennent (Baker-Ward, Gordon, Ornstein, Larus et Clubb, 1993).

Pour obtenir des éléments pertinents, les officiers de police recourent à des questions spécifiques (« quelle était la couleur de ses yeux? »). Mais ce format est problématique lorsque l'enfant ne connaît pas la réponse. En effet, plutôt que de dire « je ne sais pas », il tente de répondre afin de coopérer, quitte à fournir une information erronée. Ce phénomène se produit également lorsqu'on l'interroge sur des éléments qu'il ne peut vraisemblablement pas connaître, ou lorsqu'on lui pose des questions qui n'ont aucun sens (Cassel, Roebbers et Blorklund., 1996; Poole et White, 1991). Par ailleurs, les enfants de quatre ans modifient leur réponse lorsque l'enquêteur leur pose plusieurs fois une même question (Poole et White, 1991). Une explication serait qu'ils pensent que leur réponse est

incorrecte puisque l'adulte leur pose de nouveau et, afin de le satisfaire, ils en modifient la teneur (Poole et White, 1991). Enfin, les jeunes enfants sont très sensibles aux questions dirigées (par exemple, « le monsieur avait bien un blouson noir? »), bien plus que leurs aînés ou les adultes (Cassel *et al.*, 1996). Et l'emploi de questions dirigées conduit inévitablement à une acceptation passive de l'enfant (Davies, Wilson, Mitchell et Milsom, 1995). En définitive, une audition de qualité est possible, mais elle requiert de l'enquêteur un investissement en terme de formation, d'attention et de professionnalisme, notamment au niveau du questionnement.

Face à ce constat, les chercheurs en psychologie ont tenté d'optimiser le recueil d'informations chez les enfants. Ils se sont naturellement tournés vers l'entretien cognitif. Cette méthode, efficace avec les adultes, permet également d'accroître les performances de rappel des enfants. Par exemple, l'entretien cognitif dans sa version récente (Fisher *et al.*, 1987) augmente de 21 % le volume d'éléments corrects chez des enfants de 7 à 11 ans et de 32 % chez les enfants de 8 à 12 ans, sans augmentation conjointe du volume d'erreurs (Geiselman et Padilla, 1988; Koehnken, Finger, Nitschke, Höfer et Aschermann, 1992; McCauley et Fisher, 1995; Saywitz, Geiselman et Bornstein, 1992). Ceci se traduit par un taux d'exactitude élevé (de 81 % à 93 % selon les études). Cet accroissement de la qualité s'observe dans les catégories d'informations qui intéressent au premier chef les enquêteurs, comme la description des personnes, des actions ou des détails de la scène criminelle (Hollyday, 2003; Milne et Bull, 2003).

Un autre avantage de l'entretien cognitif est qu'il annule l'effet négatif des questions dirigées (Memon, Holley, Wark, Bull et Köhnken, 1996; Milne et Bull, 2003). Ainsi, lorsque l'enquêteur induit un élément de réponse dans une question, les enfants parviennent à éviter la suggestion et à fournir une réponse correcte.

Reste que plusieurs approches mnémotechniques de l'entretien cognitif apparaissent problématiques avec les jeunes enfants. Par exemple, Ceci, Bruck et Battin (2000) ou Saywitz *et al.* (1992) ont observé une augmentation des affabulations avec les consignes de remise en contexte mental, de changement d'ordre et de perspective. Mais ces résultats sont sujets à caution car d'autres études ne font état d'aucun accroissement de ce type d'informations (Fisher, Brennan et McCauley, 2002; Hollyday, 2003; Muller et Bussey, 1999). Une analyse approfondie des résultats et des méthodes utilisées met en évidence une mauvaise adaptation de la méthode aux populations concernées. En effet, les jeunes enfants (de moins de cinq ans) ne comprennent pas toujours ce qu'on attend d'eux au travers des consignes de l'entretien cognitif. Des efforts

sont à faire dans ce sens, et les professionnels désireux d'utiliser la méthode avec des enfants (avant 12 ans) doivent s'assurer qu'ils comprennent ce qu'on leur demande (Geiselman et Padilla, 1988; Newcombe et Huttenlocher, 1992).

En conclusion, il n'y a aucune raison de mettre en doute la véracité et l'exactitude du témoignage d'un enfant dès lors que l'on favorise le récit spontané, qu'on ne l'interrompt pas, qu'on ne le submerge pas de questions (surtout dirigées car ils acceptent souvent la suggestion), qu'on ne repose pas plusieurs fois la même question, qu'on recourt à certaines consignes de l'entretien cognitif (hypermnésie, remise en contexte mental de l'environnement de la scène critique, focalisation périphérique), qu'on emploie des termes qu'il connaît et qu'il est en âge de comprendre. Reste que leur témoignage sera souvent moins complet que celui d'un adulte qui possède des facultés mnésiques bien plus importantes et un vocabulaire beaucoup plus complet.

#### L'ENTRETIEN COGNITIF ET L'HYPNOSE

L'idée de recourir à l'hypnose pour interroger des témoins de bonne foi remonte à une quarantaine d'années. L'efficacité de l'hypnose a fait l'objet de nombreuses études dont certaines rapportent une amélioration significative de la mémoire comparativement à un entretien standard de police (Haward et Ashworth, 1980; Kleinhaus, Horowitz et Tobin, 1977; Kroger et Douce, 1979; McConkey et Sheenan, 1996; Reiser, 1976, 1980, 1990). Cependant, ces études ne répondent pas toutes aux critères scientifiques majeurs et, lorsque l'on standardise les expérimentations, le bénéfice de la procédure hypnotique est bien moindre, voire nul (voir Smith, 1983, pour une revue de la question).

Absent des références

Par ailleurs, fait gênant pour les tenants de l'hypnose, cette dernière induit des effets négatifs dont l'augmentation importante du nombre d'erreurs. *De facto*, cela réduit le taux d'exactitude des récits produits comparativement aux auditions standards (Dwyan et Bowers, 1983; Klatzky et Erdelyi, 1985; Orne, 1979; Smith, 1983; Whitehouse, Dinges, Orne et Orne, 1988). Un autre aspect problématique renvoie à la relation entre certitude et exactitude de la déclaration car, contrairement à des méthodes classiques d'auditions, l'hypnose augmente la confiance que le témoin a en sa déposition sans en augmenter la qualité (Orne, 1961; Orne, Soskis, Dinges et Orne, 1984; Sheenan, 1988). Les officiers de police ne peuvent donc pas se fier à la conviction des déposants hypnotisés sous peine d'étudier de fausses pistes et de biaiser leur enquête. Cette surestimation de la confiance est encore plus importante lorsque les enquêteurs formulent des questions dirigées (Dwyan et Bowers, 1983; Sheenan, Grigg et McCann, 1984; Sheenan et Tilden, 1983, 1984, 1986). De plus, sous hypnose, l'impact négatif des questions dirigées se traduit

par un accroissement du nombre d'erreurs (Dwyan et Bowers, 1983; Zelig et Beidleman, 1981). Le principal problème posé par l'emploi de l'hypnose est celui de la technique d'entretien sur laquelle l'audition va reposer. Trois études ont ainsi montré que l'hypnose pouvait s'avérer aussi efficace que l'entretien cognitif comme aide à la remémoration lorsque l'hypnose est utilisée avec une technique d'entretien non directif<sup>1</sup> (Geiselman, Fisher, MacKinnon et Holland, 1985; Py et Fernandes, 1995; Kebbel et Wagstaff, 1997). Cette équivalence des performances est due au fait que les approches mnémotechniques les plus efficaces de l'entretien cognitif présentent une certaine proximité avec celles appliquées lors de la procédure hypnotique (Geiselman *et al.*, 1985; Wagstaff, 1982a, 1982b), bien qu'il n'y ait aucune induction hypnotique en entretien cognitif. L'association des deux techniques (un entretien cognitif réalisé sous hypnose) n'apporte d'ailleurs rien de plus que l'utilisation de chaque technique seule (Py et Fernandes, 1995).

En revanche, bien que les performances observées en laboratoire apparaissent similaires, utiliser l'une ou l'autre des techniques peut avoir certaines conséquences sur la qualité et le déroulement des auditions. Par exemple, l'hypnose potentialise l'effet négatif des questions dirigées alors que l'entretien cognitif l'annule (Geiselman *et al.*, 1986; Putnam, 1979; Sanders et Simmons, 1983; Scoboria, Mazzoni, Kirsch et Milling, 2002). Par ailleurs, la formulation des consignes hypnotiques dure 3,5 fois plus longtemps que l'énonciation des stratégies les plus efficaces de l'entretien cognitif [c.-à-d. l'hypermnésie et la remise en contexte mental (Geiselman *et al.*, 1985)]. De plus, l'acceptation de la procédure hypnotique par les tribunaux est généralement sujette à caution, contrairement à la méthode cognitive (Schefflin, Spiegel et Spiegel, 1999). Enfin, les enquêteurs qui réalisent des auditions cognitives apparaissent moins manipulateurs qu'avec d'autres méthodes d'audition (Fisher, Mello et McCauley, 1999). Compte tenu de ces éléments, et en particulier au vu des risques d'affabulation provoqués par un entretien sous hypnose trop directif, il ne fait donc aucun doute que l'entretien cognitif est à préférer à l'hypnose.

Absent des références

### **LES SITUATIONS DANS LESQUELLES IL EST DÉCONSEILLÉ D'UTILISER L'ENTRETIEN COGNITIF**

Puisque l'entretien cognitif permet une amélioration substantielle des performances mnésiques, les enquêteurs pourraient être tentés de l'appliquer à de nombreuses situations de témoignage autres que celle concernant le rappel factuel, comme la *description des individus*.

---

1. L'entretien non directif est une interaction où seule la personne interviewée parle et expose ses connaissances, ses souvenirs, etc. L'intervieweur n'interrompt pas le discours spontané de la personne qui parle. Il ne pose pas de questions pendant le récit; mais il les note et les posera ultérieurement.

Cependant, dans ce cas précis, les processus cognitifs mis en jeu ne sont pas similaires à ceux que l'on trouve dans le rappel des actions (un élément statique — le visage — contre un enchaînement de faits dynamiques pour un délit). Certaines approches mnémotechniques conservent leur utilité (notamment les stratégies d'exhaustivité/hypermnésie et de remise en contexte), mais d'autres ne présentent aucun intérêt tant en terme de complétude que de qualité (changement d'ordre et de perspective)<sup>1</sup>.

La *construction des portraits-robots* peut aussi s'envisager par l'intermédiaire de l'entretien cognitif car elle consiste en une interaction entre enquêteur et témoin afin de recueillir des informations faciales concernant le criminel. Cependant, une étude non publiée de Luu et Geiselman (citée dans Fisher, McCauley et Geiselman, 1994) montre que l'entretien cognitif n'améliore que très peu la construction et donc la ressemblance d'un portrait-robot.

Enfin, nous émettons d'importantes réserves quant à l'utilisation de l'entretien cognitif dans le cadre de *l'audition des suspects* et de la détection du mensonge. Tout d'abord, elle n'a pas été conçue à cet effet. Par ailleurs, il semble qu'elle n'amène pas les sujets en cause à émettre plus d'indices verbaux et non verbaux qui pourraient traduire un quelconque discours fallacieux.

En revanche, l'entretien cognitif pourrait s'avérer pertinent dans plusieurs domaines extrajudiciaires, comme celui de l'analyse des accidents du travail qui doit reposer sur une collecte des faits exhaustif et exact, d'autres plus éloignés comme le recueil de l'anamnèse dans le cadre de psychothérapies. Dans le cadre de programmes de recherche appliquée, il conviendrait d'adapter l'entretien cognitif pour l'utiliser de manière efficiente dans des cadres différents de celui dans lequel il a été développé.

## CONCLUSION

La recherche de méthodes qui permettent d'améliorer les souvenirs est une préoccupation qui remonte à l'antiquité [par exemple, la méthode de Loci (Yates, 1966)]. Avec l'entretien cognitif, les enquêteurs peuvent trouver une technique efficace et fiable pour la collecte des témoignages. Cependant, il convient de ne pas sous-estimer la difficulté d'apprentissage de cette technique d'audition. En effet, former un officier de police à l'utilisation de l'entretien cognitif nécessite deux journées de formation en très petits groupes effectuées par un spécialiste. Si certains principes de l'entretien cognitif sont facilement assimilables (consigne d'hypermnésie,

---

1. Voir Py et Demarchi (2006) dans le présent numéro.

nécessité d'obtenir au moins deux rappels libres complets), d'autres aspects de la technique apparaissent plus complexes. Ainsi, la consigne de remise en contexte mental nécessite à elle seule plus d'une demi-journée de formation.

L'entretien cognitif n'est pas une technique figée. La recherche se poursuit pour optimiser le protocole. Après plus de 20 ans d'existence, l'entretien cognitif évolue, s'adapte aux différentes procédures pénales et s'ancre progressivement dans les pratiques professionnelles des officiers de police des deux côtés de l'Atlantique.

### Références

- Anderson, R. C. et Pichert, J. W. (1978). Recall of previously unrecalled information following a shift in perspective. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 17, 1-12.
- Aschermann, E., Mantwill, M. et Koehnken, G. (1991). An independent replication of the effectiveness of the cognitive interview. *Applied Cognitive Psychology*, 5, 489-495.
- Baker-Ward, L., Gordon, B. N., Ornstein, P. A., Larus, D. M. et Clubb, P. A. (1993). Young children's long-term retention of a pediatric examination. *Child Development*, 64, 1519-1533.
- Boon, J. et Noon, E. (1994). Changing perspectives in cognitive interviewing. *Psychology, Crime and Law*, 1, 59-69.
- Bull, R. (1996). Good practice from video recorded interviews with child witnesses for use in criminal proceedings. In G. Davies, S. Lloyd-Bostock, M. McMullan et C. Wilson (Éds), *Psychology, Law and Criminal Justice*. Berlin : De Gruyter.
- Cahill, D. et Mingay, D. J. (1986). Leading questions and the police interview. *Policing, Autumn*, 212-224.
- Cassel, W. S., Roebers, C. M. et Borklund, D. F. (1996). Developmental patterns of eyewitness responses to repeated and increasingly suggestive questions. *Journal of Experimental Child Psychology*, 61, 116-133.
- Ceci, S. J., Bruck, M. et Battin, D. B. (2000). The suggestibility of children's testimony. In D. F. Borklund (Éd.), *False-memory creation in children and adults* (p. 169-201). Mahwah, NJ : Erlbaum.
- Clifford, B. R. et George, R. (1996). A field evaluation of training in three methods of witness/victim investigative interviewing. *Psychology, Crime and Law*, 2, 231-248.
- Davis, M. E., McMahon, M. et Greenwood, K. M. (2005). The efficacy of mnemonic components of the cognitive interview : Towards a shortened variant for time-critical investigations. *Applied Cognitive Psychology*, 19, 75-93.
- Davies, G. M. (1994). Children's testimony : Research findings and policy implications. *Psychology, Crime and Law*, 1, 175-180.
- Davies, G. M., Wilson, C., Mitchell, R. et Milson, J. (1995). *Videotaping children's evidence : An evaluation*. London : HMSO.
- Dwyan, J. et Bowers, K. (1983). The use of hypnosis to enhance recall. *Science*, 22, 184-185.
- Fisher, R. P., Brennan, K. H. et McCauley, M. R. (2002). The cognitive interview method to enhance eyewitness recall. In M. L. Eisen, J. A. Quas et G. S. Goodman (Éds), *Memory and suggestibility in the forensic interview* (p. 265-286). Mahwah, NJ : Erlbaum.
- Fisher, R. P. et Geiselman, R. E. (1992). *Memory-enhancing techniques for investigative interview : The cognitive interview*. Springfield, IL : Thomas.
- Fisher, R. P., Geiselman, R. E. et Raymond, D. S. (1987a). Critical analysis of police interview techniques. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 177-185.
- Fisher, R. P., Geiselman, R. E., Raymond, D. S., Jurkewich, L. M. et Warhaftig, M. L. (1987b). Enhancing enhanced eyewitness memory : Refining the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 291-297.



- Fisher, R. P., McCauley, M. R. et Geiselman, R. E. (1994). Improving eyewitness testimony with the cognitive interview. In D. F. Ross, J. D. Read et M. T. Toglia (Éds.), *Adult eyewitness testimony : Current trends and developments* (p. 245-273). Cambridge : Cambridge University Press.
- Fisher, R. P., Mello, E. W. et McCauley, M. R. (1999). Are juror's perceptions of eyewitness credibility affected by the cognitive interview? *Psychology, Crime and Law*, 5, 167-176.
- Flexter, A. et Tulving, E. (1978). Retrieval independence in recognition and recall. *Psychological Review*, 85, 153-171.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Firstenberg, I., Hutton, L. A. Sullivan, S., Avertissian, I. et Prosk, A. (1984). Enhancement of eyewitness memory : An empirical evaluation of the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 12, 74-80.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., MacKinnon, D. P. et Holland, H. L. (1985). Eyewitness memory enhancement in the police interview : Cognitive retrieval mnemonics versus hypnosis. *Journal of Applied Psychology*, 70, 401-402.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Cohen, G., Holland, H. et Surtes, L. (1986). Eyewitness responses to leading and misleading questions under the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 14, 31-39.
- Geiselman, R. E. et Padilla, J. (1988). Cognitive interviewing with child witnesses. *Journal of Police Science and Administration*, 16, 236-242.
- George, R. (1991). A field and experimental evaluation of three methods of interviewing witnesses/victims of crime. Unpublished Manuscript. Polytechnic of East London, London.
- Ginet, M. et Py, J. (2001). A technique for enhancing memory in eyewitness testimonies for use by police officers and judicial officers : the cognitive interview. *Le travail humain*, 64, 173-191.
- Gwyer, P. et Clifford, B. R. (1997). The effects of the cognitive interview on recall, identification, confidence and the confidence / accuracy relationship. *Applied Cognitive Psychology*, 11, 121-145.
- Haward, L. et Ashworth, A. (1980). Some problems of evidence obtained by hypnosis. *Criminal Law Review*, August, 469-485.
- Hollyday, R. E. (2003). The effect of a prior cognitive interview on children's accounts of sexual abuse. *Applied Cognitive Psychology*, 17, 443-457.
- Huse, B. (1930). Does the hypnotic trance favor the recall of faint memories? *Journal of Experimental Psychology*, 13, 519-529.
- Jou, J. et Harris, R. J. (1992). The effect of divided attention on speech production. *Bulletin of the Psychonomic Society*, 30, 301-304.
- Kebbell, M. R. et Milne, R. (1998). Police officers' perception of eyewitness factors in forensic investigation. *Journal of Social Psychology*, 138, 323-330.
- Kebbell, M. R., Milne, R. et Wagstaff, G. F. (1999). The Cognitive Interview : A Survey of its forensic effectiveness. *Psychology, Crime and Law*, 5, 101-115.
- Klatzy, R. L. et Erdelyi, M. H. (1985). The response criterion problem in tests of hypnosis and memory. *Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 33, 246-257.
- Kleinhauz, M., Horowitz, I. et Tobin, T. (1977). The use of hypnosis in police investigation : A preliminary communication. *Journal of the Forensic Science Society*, 17, 77-80.
- Koehnken, G., Finger, M., Nitschke, N., Höfer, E. et Aschermann, E. (1992). *Does a cognitive interview interfere with a subsequent statement validity analysis?* Paper presented at the Biennial Meeting of the American Psychology-Law Society, San Diego.
- Koehnken, G., Milne, R., Memon, A. et Bull, R. (1999). The cognitive interview : A meta-analysis. *Psychology, Crime, and Law*, 5, 3-27.
- Kroger, W. S. et Douce, R. G. (1979). Hypnosis in criminal investigation. *The international Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 27, 258-374.
- Lipton, J. P. (1977). On the psychology of eyewitness testimony. *Journal of Applied Psychology*, 62, 90-95.
- McCauley, M. R. et Fisher, R. P. (1995). Facilitating children's recall with the revised cognitive interview. *Journal of Applied Psychology*, 80, 510-516.
- McConkey, K. M. et Sheenan, P. W. (1996). *Hypnosis, memory, and behaviour in criminal investigation*. Hove : Guilford Press.

Non citée dans le texte

## Entretien cognitif : efficacité, application et spécificités

---

- Mello, E. W. et Fisher, R. P. (1996). Enhancing older adult eyewitness memory with the cognitive interview. *Applied Cognitive Psychology, 10*, 403-417.
- Memon, A. et Bull, R. (1991). The cognitive interview : Its origins, empirical support, evaluation and practical implications. *Journal of Community and Applied Social Psychology, 1*, 291-307.
- Memon, A., Bull, R. et Smith, M. (1995). Improving the quality of the police interview : Can training in the use of cognitive technique help? *Policing and Society, 15*, 53-68.
- Memon, A., Holley, A., Wark, L., Bull, R. et Köhnken, G. (1996). Reducing suggestibility in child witness interviews. *Applied Cognitive Psychology, 10*, 503-518.
- Memon, A., Wark, L., Holley, A., Bull, R. et Köhnken, G. (1995). Context reinstatement in the laboratory : How useful is it? In D. Payne et F. Conrad (Éds), *Intersections in basic and applied memory research*. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- Milne, R. et Bull, R. (1999). *Investigative interviewing; Psychology and practice*. Chichester : Wiley.
- Milne, R. et Bull, R. (2003). Does the cognitive interview help children to resist the effects of suggestive questioning? *Legal and Criminological Psychology, 8*, 21-38.
- Milne, R., Clare, I. C. H. et Bull, R. (1999). Using the cognitive interview with adults with mild learning disabilities. *Psychology, Crime et Law, 5*, 81-99.
- Muller, N. et Bussey, K. (1999, October). *The effect of interview type on information provided by child witnesses*. Paper presented at 7<sup>th</sup> Australasian Conference on Child Abuse et Neglect, Perth, Western Australia.
- Newcombe, N. et Huttenlocher, J. (1992). Children's early ability to solve perspective-taking problems. *Developmental Psychology, 28*, 635-643.
- Poole, D. et Lamb, M. (1998). *Investigative interview of children : A guide to helping professionals*. Washington, DC : American Psychological Association.
- Poole, D. A. et White, L. T. (1991). Effects of question repetition on the eyewitness testimony of children and adults. *Developmental Psychology, 27*, 975-986.
- Py, J. et Fernandes, C. (1995). L'hypnose et l'entretien cognitif : deux techniques efficaces d'amélioration de la mémoire des témoins. *Psychologie française, 40*, 281-294.
- Py, J., Ginet, M., Demarchi, S. et Ansanay-Alex, C. (2001). *Une démarche psychosociale d'évaluation des procédures d'instructions*. Mission de Recherche Droit et Justice, Ministère de la Justice.
- Py, J., Ginet, M., Desperies, C. et Cathey C. 1997. Cognitive encoding and cognitive interviewing in eyewitness testimony. *Swiss Journal of Psychology 56*, 33-41.
- Orne, M. T. (1961). The potential use of hypnosis in interrogation. In A. D. Biderman et H. Zimmer (Éds), *The manipulation of human behaviour* (p. 169-215). New York : Wiley.
- Orne, M. T. (1979). The use and misuse of hypnosis in court. *The International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis, 27*, 311-341.
- Orne, M. T., Soskis, D. A., Dinges, D. F. et Orne, E. C. (1984). Hypnotically induced testimony. In G. L. Wells et E. F. Loftus (Éds), *Eyewitness testimony : Psychological perspectives* (p. 171-215). Cambridge : Cambridge University Press.
- Putnam, W. H. (1979). Hypnosis and distortions in eyewitness memory. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis, 27*, 437-448.
- Reiser, M. (1980). *Handbook of investigative hypnosis*. Los Angeles : Lehi.
- Reiser, M. (1990). Investigative hypnosis. In D. C. Raskin (Éd.), *Psychological methods in investigations and evidence* (p. 151-190). New York : Springer.
- Roethlisberger, F. J. et Dickson, W. J. (1946). *Management and the worker*. Cambridge : Harvard University Press.
- Rogers, C. R. (1942). *Counselling and psychotherapy*. Boston : Houghton-Mifflin.
- Sanders, G. S. (1986). The usefulness of eyewitness research from the perspective of police investigators. Unpublished manuscript, State University of New York at Albany.
- Saywitz, K. J., Geiselman, R. E. et Bornstein, G. K. (1992). Effects of cognitive interviewing and practice on children's recall performance. *Journal of Applied Psychology, 77*, 744-756.
- Schefflin, A. W., Spiegel, H. et Spiegel, D. (1999). Forensic uses of hypnosis. In A. K. Hess et I. B. Weiner (Éds), *The handbook of forensic psychology*, (2<sup>e</sup> éd., p. 474-498). New York : Wiley.

Manque ville d'édition

- Scoboria, A., Mazzoni, G., Kirsh, I. et Milling, L. S. (2002). Immediate and persisting effects of misleading questions and hypnosis on memory reports. *Journal of Experimental Psychology : Applied*, 8, 26-32.
- Sheenan, P. W. et Tilden, J. (1983). Effects of suggestibility and hypnosis on accurate and distorted retrieval from memory. *Journal of Experimental Psychology : Learning, Memory and Cognition*, 9, 283-293.
- Sheenan, P. W. et Tilden, J. (1984). Real and simulated occurrences of memory distortion in hypnosis. *Journal of Abnormal Psychology*, 93, 47-55.
- Sheenan, P. W. et Tilden, J. (1986). The consistency of occurrences of memory distortion following hypnotic induction. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 2, 122-137.
- Sheenan, P. W. (1988). Confidence, memory and hypnosis. In H. M. Pettinati (Éd.), *Hypnosis and memory* (p. 95-127). New-York : Guilford.
- Sheenan, P. W., Grigg, L. et McCann, T. (1984). Memory distortion following exposure to false information in hypnosis. *Journal of Abnormal Psychology*, 93, 259-296.
- Smith, M. (1983). Hypnotic memory enhancement of witnesses : Does it work? *Psychological Bulletin*, 94, 387-407.
- Stern, L. W. (1902). Zur Psychologie der Aussage [On the psychology of testimony]. *Zeitschrift fuer die gesamte Strafrechtswissenschaft*, 22, 315-370.
- Stockdale, J. E. (1993). *Management and supervision of Police interviews*. London : Home Office Police Department.
- Tulving, E. et Bower, G. H. (1974). The logic of memory representations. In G. H. Bower (Ed.), *The psychology of learning and motivation* (p. 265-301). New York : Academic Press.
- Tulving, E. et Thomson, D. M. (1973). Encoding specificity and retrieval processes in episodic memory. *Psychological Review*, 80, 359-380.
- Wagstaff, G. F. (1982a). Recall of witness under hypnosis. *Journal of the Forensic Science Society*, 22, 33-39.
- Wagstaff, G. F. (1982b). Helping a witness to remember. A project in forensic psychology. *Police Research Bulletin*, 38, 56-58.
- Wells, G. L. et Murray, D. M. (1984). Eyewitness confidence. In G. L. Wells et E. F. Loftus (Éds), *Eyewitness testimony : Psychological perspectives* (p. 155-170). New York : Cambridge University Press.
- Whipple, G. M. (1913). Psychology of testimony and report. *Psychological Bulletin*, 10, 264-268.
- Whitehouse, W. G., Dinges, D. F., Orne, E. C. et Orne, M. (1988). Hypnotic hypermnnesia : Enhanced memory accessibility or report bias? *Journal of Abnormal Psychology*, 97, 289-295.
- Yates, F. A. (1966). *The art of memory*. Chicago : University of Chicago Press.
- Zelig, M. et Beidleman, W. B. (1981). Investigative hypnosis : A word of caution. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 29, 401-412.

### Résumé

L'entretien cognitif (Geiselman, Fisher, Firstenberg, Hutton, Sullivan, Avertissan et Prosk, 1984; Ginet et Py, 2001) permet à l'enquêteur d'aider le témoin dans sa recherche d'informations. Cette méthode favorise la communication interpersonnelle et utilise plusieurs consignes mnémotechniques destinées à faciliter l'accès aux souvenirs. Son efficacité a été clairement établie au travers de nombreuses études réalisées en laboratoire et sur le terrain. Globalement, l'entretien cognitif permet aux enquêteurs d'obtenir de 25 à 100 % d'informations de plus qu'un entretien standard de police, avec une qualité équivalente (pour une métaanalyse, voir Kohnken, Milne, Memon et Bull, 1999).

### Mots clés

témoignage oculaire,  
entretien cognitif,  
psychologie appliquée

## Entretien cognitif : efficacité, application et spécificités

---

### Abstract

*The Cognitive Interview (Geiselman, Fisher, Firstenberg, Hutton, Sullivan, Avertissan et Prosk, 1984; Ginet et Py, 2001) comprised 1) four mnemonics instructions derived from the experimental literature of cognitive psychology (or memory processes), 2) several techniques intended to facilitate the communication between the officer and the witness. The CI has been tested in several laboratories and field studies. Typically, respondents generate between 25-100 % more information with the CI than with a conventional police interview, and at comparably high accuracy rates (for a meta-analysis, see Kohnken, Milne, Memon et Bull, 1999).*

### Key words

*eyewitness testimony,  
cognitive interview, applied  
psychology*